



MIEUX APPRÉHENDER LES RELATIONS AVEC LES PERSONNES ACCUEILLIES

La protection des données et le secret professionnel

fapil

Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'insertion par le Logement

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non adhérents)

Lyon

Lundi 21 et mardi 22 juin
2021 de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Intervenants sociaux, directeurs, salariés qui collectent, utilisent ou diffusent des données personnelles

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Adeline Firmin : avocate spécialiste des droits liés à l'habitat

Approche pédagogique

Apports théoriques et juridiques
Cas pratiques et échanges d'expériences
Documentation support

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Évaluation en fin de formation

Accessibilité

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

→ Objectifs pédagogiques

- Connaître les règles juridiques et les règlements en vigueur et se conformer au RGPD
- Questionner ses pratiques en lien avec le respect de la vie privée des personnes
- Modifier sa gestion des données personnelles

→ Programme

- Le dossier social : définition et contenu
- Droit de la protection des données personnelles
 - › les textes fondateurs et les enjeux
 - › les champs d'application du RGPD
 - › les données à caractère personnel, données sensibles et « ultra » sensibles
 - › le traitement des données personnelles et principes fondamentaux
- Le droit des personnes
 - › le droit à l'information
 - › le droit d'accès au dossier, le droit de rectification, de limitation et d'opposition
 - › le droit à l'oubli, la conservation et la portabilité des données
- Les obligations du responsable de traitement et les sanctions encourues
 - › le secret professionnel
 - › l'articulation entre secret professionnel et protection des données
 - › les professionnels soumis au secret professionnel
 - › l'obligation de discrétion
 - › le droit au silence
 - › le droit de divulguer
 - › le secret partagé





Fiche d'inscription individuelle



À RETOURNER AVANT LE **MARDI 1^{ER} JUIN 2021** À :

formations@fapil.fr

TÉL. : 01 48 05 05 75

Nom de l'organisme :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Téléphone :

Adresse de facturation (si différente) :

SIRET / SIREN :

Nom et prénom du stagiaire :

Fonction :

Email : Téléphone :

Adresse (si différente) :

Option végétarienne pour le plateau repas : Oui / Non / Autres précisions :

Contact administratif :

(pour l'envoi des conventions de formation et la facturation)

Fonction :

Email : Téléphone :

Merci d'informer si le paiement de la formation à la Fapil se fera directement par l'OPCO : OUI NON

Le cas échéant, nom de l'OPCO :

Accord de l'organisme (tampon et signature) :
Veuillez préciser le nom et la qualité du signataire.

R2

La protection des données et le secret professionnel

Lundi 21 et mardi 22 juin 2021

Lieu du stage

Fapil Auvergne-Rhône-Alpes
45 Rue Duguesclin, 69003 Lyon

Conditions générales d'inscription



Pré-inscription

La pré-inscription vous permet d'être prioritaire au moment de l'inscription définitive. Sauf exception, le nombre de stagiaires par formation est limité à **13 personnes maximum**.

Néanmoins, des jauges inférieures peuvent être fixées par la Fapil selon les conditions sanitaires en vigueur ou pour les formations à distance.

Pour les formations « sur demande » (intra), merci de contacter directement le service Formations pour étudier votre projet et réaliser un devis : **01 48 05 05 75**, formations@fapil.fr

Les formations en intra sont destinées aux adhérents de la Fapil.

Inscription

La plaquette d'inscription définitive sont disponibles **deux mois** avant la date de la formation. Elle comportera la date, le lieu et le coût de la formation ainsi qu'une description synthétique des objectifs, du contenu et des modalités pédagogiques. Un programme plus détaillé et des documents supports pourront vous être communiqués par la suite.

La date limite d'inscription est fixée **deux semaines** avant le début de la formation.

Afin de participer à une formation, veuillez adresser la fiche de pré-inscription au service Formations : **01 48 05 05 75**, formations@fapil.fr

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter la Fapil afin d'adapter la formation à leurs éventuels besoins.

Confirmation et paiement

À réception de la fiche d'inscription, une convention de formation professionnelle, la facture et le programme vous sont envoyés.

La Fapil fournit les documents relatifs à la formation professionnelle, à charge pour les stagiaires de les transmettre à leur organisme collecteur.

Vous devez retourner à la Fapil votre confirmation d'inscription et les frais de la formation doivent être acquittés en totalité dès réception de la facture :

- par chèque, à l'ordre de la Fapil ;
- par virement ;
- par paiement direct de l'OPCO : il convient d'informer la Fapil lorsque cette option est retenue.

Remplacement et annulation

En cas d'impossibilité d'assister à la formation, un stagiaire inscrit peut se faire remplacer par une personne de la même structure, pourvu qu'elle remplisse les conditions requises (public concerné et pré-requis notamment). Il convient de prévenir la Fapil de ce désistement. Le coût total de la formation sera dû en cas d'annulation de votre part moins de deux semaines avant le stage. Si le nombre minimum de stagiaires n'est pas atteint, la Fapil vous en informe à l'issue du délai maximum d'inscription et rembourse les frais éventuellement déjà versés.

En amont de la formation

Chaque stagiaire se verra remettre au moins 15 jours avant la formation une convocation précisant la date, le lieu et les horaires de la formation ; doublée d'une information par mail précisant le programme détaillé de la formation, les moyens pédagogiques et le règlement intérieur.

Le jour de la formation

Le règlement intérieur est affiché dans la salle de formation lorsque celle-ci a lieu en présentiel, à la Fapil. Pour les formations organisées en intra, dans les locaux de l'organisme client, celui-ci devra s'assurer de la conformité des lieux aux règles de sécurité et sanitaires en vigueur.

Une feuille de présence est signée par le stagiaire et le formateur par demi-journée de formation. Lorsque la formation a lieu à distance, l'assiduité sera constatée par un émargement numérique ou un système d'horodatage des connexions, ainsi que par les travaux d'évaluation de fin de formation.

Un temps de présentation du formateur mentionnant ses qualifications et son emploi est obligatoire avant le début de la formation. Les stagiaires sont également encouragés à se présenter. Les stagiaires se voient rappeler le programme détaillé et les moyens pédagogiques. La compréhension du sujet par le stagiaire est validée par le formateur à chaque étape du programme, par des alternances de contenus théoriques et de cas pratiques. Un QCM peut également être proposé.

À la fin de la formation, une fiche d'évaluation de la formation sera remplie par le stagiaire. Elle permet à la Fapil de faire évoluer ses futures formations.

À l'issue de la formation

Une attestation de présence et une attestation de fin de formation sont délivrées à l'issue de la formation. Un questionnaire pourra être adressé au stagiaire 3 mois après la formation afin d'évaluer la mise en pratique des acquis et transmettre ses commentaires à la Fapil.

Protection des données personnelles

Les informations à caractère personnel communiquées par l'organisme à la Fapil sont utiles pour la mise en place de nos services de formation ainsi que pour la constitution d'un fichier pour l'envoi des programmes de formation. Elles sont conservées le temps strictement nécessaire à l'accomplissement de la finalité pour laquelle elles ont été collectées. Le cas-échéant, les données pourront également être transmises au sous-traitant, dans le strict objectif de mettre en œuvre la formation. Conformément au Règlement européen sur la protection des données personnelles UE 2016/679 (RGPD), le stagiaire peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, de rectification, d'effacement, demander une limitation du traitement, s'y opposer ou en demander la portabilité en contactant : contact@fapil.fr (en mettant RGPD en objet de l'email). Il a également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.



R3

MIEUX APPRÉHENDER LES RELATIONS AVEC LES PERSONNES ACCUEILLIES

Comprendre les modes d'habiter en situation d'interculturalité

fapil

Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'insertion par le Logement

2 jours de formation (14 h)

380 € (adhérents)
550 € (non adhérents)

Paris

Jeudi 18 et
vendredi 19 nov. 2021
de 9 h 30 à 17 h 30

Public concerné

Intervenants sociaux, chargés d'accueil, gestionnaires locatifs. Professionnels en lien direct avec les locataires.

Pré-requis

Aucun

Intervenant(s)

Thierry Berot-Inard : socio-anthropologue

Approche pédagogique

Quizz d'auto-positionnement préalable
Apports théoriques
Travail sur des cas pratiques

Modalité d'évaluation des connaissances

Vérification des acquis tout au long de la formation
Cas pratiques

Accessibilité

Nous vous invitons à vous rapprocher de la Fapil afin d'étudier les modalités d'adaptation de la formation

→ Objectifs pédagogiques

- Comprendre les différentes manières d'envisager l'habitation et le vivre-ensemble selon les cultures
- Mieux communiquer avec les locataires
- Acquérir des compétences afin de dépasser les conflits et permettre la négociation

→ Programme

- La notion de culture :
 - › culture intellectuelle
 - › culture sociale
 - › culture matérielle
- Culture d'origine/culture d'accueil : la question de l'intégration et des mécanismes d'adaptation :
 - ♦ Les modes de vie et les points d'achoppement récurrents de la relation bailleur-locataire
 - › visites à domicile et altérités
 - › occupation et entretien du logement, usage des espaces communs
 - › intérieurs, extérieurs, espaces intimes, espaces publics
 - › organisation familiale et habitat
 - › gestion budgétaire
 - › approche éducative
 - ♦ Les notions de choc culturel et de code culturel
- La communication interculturelle :
 - ♦ Mise en pratique de la négociation interculturelle
 - › rechercher les conditions de la coopération et les accords possibles
 - › développer des techniques de communication appropriées
 - › repérer des ressources extérieures et construire des solutions
 - › prendre du recul par rapport à ses propres repères et ses cadres de références
 - › savoir faire face à des situations de communication perçues comme délicates
 - ♦ Les stratégies identitaires ; les différents processus d'acculturation

